



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES  
Arrondissement de Nice  
COMMUNE DE ROURE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 8 AOÛT 2021

Afférents au Conseil : 10  
En exercice : 10  
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 04/08/2021  
Date d'affichage : 04/08/2021  
Voix pour : 10      Voix contre : 0

L'an deux mille vingt et un et le huit août à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, compte tenu des règles sanitaires, à la Salle Polyvalente de la commune, sous la présidence de Jean Claude LINCK, Maire.

Présents : Yanne SOUCHET, Stéphane GIRERD, France NABOULET, Patrice AVELLA, Adoracion AVIAS, Alexandre FERRARI, Jean-Louis LELEU, Annie LUTHRINGER, Nadine SINIBALDI.

Absente représentée : Nadine SINIBALDI pouvoir à Adoracion AVIAS.

Mr Alexandre FERRARI a été nommé secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N° 28 : Proposition par l'association des Communes forestières.**

Le Maire expose que le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières, dont Roure fait partie, a été reçu par les cabinets des ministres de l'Agriculture, de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...].* »

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

**Considérant :**

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,

**AR Prefecture**

006-210601118-20210808-28-DE  
Reçu le 10/08/2021  
Publié le 10/08/2021

- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévus dans le futur contrat Etat-ONF,

**Considérant :**

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crise notamment sanitaire,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

**Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **EXIGE** le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF.
- **EXIGE** la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025.
- **DEMANDE** que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises.
- **DEMANDE** un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré à ROURE les jour mois et an que dessus.

*Acte rendu exécutoire*

Après dépôt en Préfecture le 10 août 2021

Et publication ou notification

**Le Maire**  
**Jean Claude LINCK**

